



PROJET

Associatif

2019 - 2024

Découvrez le projet associatif de l'ADAPEI 41 2019 - 2024

Le 11 mars 1961, à l'initiative de quelques parents de personnes en situation de handicap, naissait l'association, originellement baptisée « Les Papillons blancs du Loir et Cher ».

SOMMAIRE

LE SENS DE L'ENGAGEMENT.....	2
LES VALEURS QUI NOUS ANIMENT.....	3
LES CHIFFRES.....	5
LE CONTEXTE DE NOTRE ACTION.....	5
LA METHODE.....	7
LES 5 AMBITIONS.....	9

Devenue depuis Adapei 41 - « Les Papillons Blancs », à l'approche de **son soixantième anniversaire**, l'association a souhaité profondément repenser son projet associatif pour en faire un support dynamique de sa politique associative, **exprimant parfaitement ses valeurs et son modèle d'accompagnement au service des personnes en situation de handicap**, dans un environnement très évolutif.

.....
ADAPEI : 28, rue des Gâts de Coeur - 41350 VINEUIL // Direction de la publication : Patrick Poef
Rédaction : Grégoire Charle/ Christelle Genre Badoinot // Conception et mise en page : www.dianedeguerny.fr
Impression : par nos soins.

L'ENGAGEMENT

L'Adapei 41 - « Les Papillons Blancs » poursuit trois objectifs majeurs.

Œuvrer pour construire une société réellement solidaire et inclusive

- ▶ Une école inclusive pour que tous les élèves soient accueillis à l'École de la République et disposent d'enseignements et accompagnements adaptés à leurs besoins,
- ▶ Un travail adapté aux compétences de toutes les personnes handicapées partout où il y a du travail,
- ▶ Un système de santé inclusif et solidaire qui s'adapte aux citoyens les plus vulnérables pour assurer diagnostics, prévention et soins,
- ▶ Un habitat inclusif qui permet aux personnes handicapées de choisir leur lieu de vie,
- ▶ Des solutions d'accompagnement inclusives offertes à toute personne handicapée, conformément à ses besoins, pour qu'elle puisse vivre avec et parmi les autres,
- ▶ Une information accessible à tous les citoyens quelles que soient leurs difficultés de compréhension.

Assurer l'auto-détermination des personnes

L'association s'engage résolument dans l'expression de la volonté, le développement individuel et l'épanouissement personnel.

Assurer un engagement durable

Par un engagement constant auprès des personnes accompagnées, de leurs familles et des salariés, l'association s'attache à garantir la continuité des parcours d'accompagnement et professionnel, à détecter les situations de fragilité dans ces parcours et la vie des proches aidants.

QUI NOUS ANIMENT

L'Adapei 41 - « Les Papillons Blancs » se reconnaît pleinement dans les valeurs prônées par le mouvement parental auquel elle adhère, l'Unapei, en particulier à sa charte éthique et déontologique. L'association attache une importance particulière :



Au militantisme :

fidèle aux engagements des fondateurs, en œuvrant pour le respect des droits des personnes handicapées et de leurs proches, l'amélioration de leur situation et une pleine inclusion dans la vie de la Cité.



À la solidarité :

en accueillant, écoutant, conseillant et aidant les personnes handicapées, leurs parents et amis, en particulier ceux qui sont sans réponse et démunis.

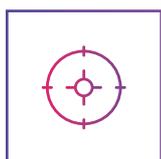
“
Elle pense
donc
je suis !
”

“
Antoine ne parlait pas,
mais qu'est-ce qu'il
s'exprimait bien
”



Au respect et à la promotion de la personne humaine :

en s'attachant à ce que soit donné à toute personne handicapée le maximum de chance et de moyens de développer les capacités, de participer, d'agir, et d'apporter, dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à la vie sociale, dans un souci permanent de bienveillance et de respect du consentement et des volontés exprimées de la personne et/ou de sa famille ou représentant légal.



Au juste accompagnement tout au long de la vie :

en garantissant la continuité des parcours de vie et des projets individualisés et par un souci constant de l'adéquation de l'accompagnement aux besoins de la personne.

L'association est indépendante et neutre sur les plans politique, syndical et confessionnel.



À la citoyenneté :

en permettant à toute personne handicapée d'exercer son droit de vote de manière éclairée et de participer à la vie collective et sociale.



À l'esprit de progrès et d'innovation

en promouvant et cultivant l'initiative des professionnels de l'association, au bénéfice d'un accompagnement solidaire et inclusif.



Les

CHIFFRES

...

**mais aussi
une équipe !**

L'Adapei 41 - « Les Papillons Blancs » accompagne environ
500 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

A cet effet, elle emploie environ **300 SALARIÉS** dans
16 ÉTABLISSEMENTS et services.

Le contexte de

NOTRE ACTION

*La transition inclusive,
L'Évolution des besoins à tous les âges de la vie,
Le Cadre budgétaire contraint,
L'extraordinaire champ des possibles.*

La transition inclusive

Prônée par les pouvoirs publics et appelée de ses vœux par le mouvement Unapei, la transition inclusive n'est pas qu'une simple transformation de l'offre médico-sociale, que d'aucuns, par un raccourci trivial et inadapté, appellent « désinstitutionnalisation ». Il s'agit plus largement que la société entière permette collectivement de concrétiser tous les droits des personnes handicapées grâce à une approche fondée sur l'individu, son autonomie et ses capacités.

Il s'agit donc de quitter une logique protectrice et isolée pour co-construire cette société, ces accompagnements décloisonnés en nous appuyant sur les compétences médico-sociales pour garantir de réels accompagnements, adaptés et bien calibrés, dans et hors nos établissements.

L'Évolution des besoins à tous les âges de la vie

La population de personnes handicapées, dans le Loir-et-Cher comme ailleurs, évolue sensiblement.

Tout d'abord par les formes de handicap, leur prévalence évoluant de manière différente : trisomie, autisme, polyhandicap, autres formes de handicap et déficience.

Ensuite, parce que les personnes handicapées vieillissent mieux et plus longtemps, et leurs proches avec eux. L'association doit donc, dans son bassin de vie, continuer à faire évoluer son offre de la petite enfance jusqu'au 3^e âge.

L'extraordinaire champ des possibles

Parce qu'il est à l'aube d'une transformation sans précédent depuis plusieurs dizaines d'années, le secteur médico-social bénéficie d'une chance extraordinaire, celle de pouvoir se réinventer et de proposer un nouveau modèle dont nous serions pleinement acteurs, au bénéfice des personnes handicapées. Personnes accueillies, familles, amis, salariés, nous avons tous notre part de rêve à concrétiser !

Le Cadre budgétaire contraint

La transition inclusive s'accompagne de deux évolutions majeures qui invitent à cette évolution :

- ▶ le passage d'une tarification « à la place » à une tarification « à l'acte » : SERAFIN PH,
- ▶ à une contractualisation globale du financement de l'association à compter de 2020 via un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

“
**Je suis un
handicapé
normal !**
”



LA METHODE

Ce projet associatif, construit de l'automne 2018 au printemps 2019, **a été porté par une commission ad hoc constituée d'administrateurs, familles, personnes accueillies et salariés de l'association.**

Un questionnaire largement distribué a permis de recueillir en complément les attentes de chacun. Enfin, un séminaire réunissant cadres et administrateurs a permis d'en finaliser les contours.

Il illustre ainsi la vision commune et la dynamique souhaitées afin que l'association, encore et toujours, puisse rendre de meilleurs services aux personnes handicapées et à leurs proches.

Ce document descriptif **du projet politique et stratégique de l'association constitue l'acte 1 de la démarche associative.** Il sera suivi d'un **acte 2 correspondant à la réalisation d'un plan d'action** construit avec les professionnels dans un esprit d'ouverture sur la société civile.

Parce qu'il est important de veiller à la mise en œuvre concrète du projet, parce que les besoins peuvent évoluer à tout instant, **un comité de suivi, d'évaluation et d'ajustement de ce projet sera constitué.**

Citations extraites
de citezmoi.org



On est
tous bizarres
différents.

Mon cerveau, il est
pas fait pour les chiffres
Il est fait pour.
les couleurs

**Connaitre
nos dons,**
nous donne
le goût d'utiliser
nos dons.



Il faut que j'écoute
mon histoire,
sinon je ne la
comprends pas

Je suis comme
UN PAPIILLON
sur la lune.

AMBITION 1

Accompagner chaque personne handicapée à être **AUTEURE** de sa vie

Les attentes des personnes en situation de handicap intellectuel et de leurs familles évoluent. Elles souhaitent une vie plus ordinaire et une reconnaissance de leurs besoins et de leur expertise.

Les personnes handicapées ont une utilité sociale. Elles doivent pouvoir l'exprimer et être soutenues dans cette démarche.

Les conditions sont aujourd'hui réunies afin que les personnes handicapées intellectuelles et polyhandicapées soient accompagnées à devenir ce qu'elles ont envie d'être, au travers d'un soutien adapté.

NOTRE AMBITION :

s'engager dans la généralisation de la démarche d'autodétermination des personnes accompagnées.

Orientation 1

● Garantir le respect des droits et des attentes des personnes accompagnées

Le respect des droits des personnes handicapées intellectuelles et de leurs attentes est le premier niveau de reconnaissance et d'accès à la vie de citoyen.

Orientation 3

● Reconnaître et s'appuyer sur la triple expertise (personne/famille/professionnel)

La force de notre association repose sur l'enrichissement que nous apportent les regards croisés des personnes accompagnées, des familles et des professionnels.

L'expérience de vie hors du commun de ces acteurs complémentaires doit être le point d'appui de notre association pour innover et transformer l'offre d'accompagnement en nous ouvrant à la construction de partenariat avec tous les acteurs de la société.

Orientation 5

● Accompagner des projets personnalisés ambitieux

Dépasser une vision qui serait limitée aux moyens internes des établissements et services et à des activités occupationnelles.

Les projets personnalisés proposés aux personnes accompagnées doivent offrir les possibilités de prises en charge adaptées tout au long de la vie et d'un épanouissement personnel au travers de l'accès à une société inclusive et solidaire.

L'association souhaite donner les moyens aux personnes accompagnées, familles et professionnels de définir et surtout mettre en œuvre des projets de vie enthousiasmants et ouverts sur le monde extérieur.

Orientation 2

● Rechercher des solutions d'accompagnement globales et complètes pour favoriser l'autonomie

Inventer de nouvelles solutions d'accompagnement pour tendre vers un parcours global permettant à la personne handicapée intellectuelle de vivre et s'épanouir tout en donnant la possibilité aux familles de retrouver la vie sociale qu'elles désirent.

Orientation 4

● Accompagner la personne à être auteure de sa vie

Au-delà du simple respect des droits des personnes handicapées intellectuelles, l'ADAPEI 41 souhaite renforcer fortement la démarche d'accompagnement des personnes vers l'autodétermination en soutenant les professionnels et les familles dans cet objectif.

Il s'agit de prendre conscience des attitudes protectrices et d'oser prendre des risques pour offrir à la personne accompagnée la possibilité d'être actrice de ses choix de vie.

Cette démarche nous engage vers un changement des pratiques et des postures pour servir cet objectif.

Orientation 6

● Prendre en compte la vie affective et sexuelle des personnes accompagnées

L'épanouissement de chacun dans sa vie affective, relationnelle et sexuelle constitue l'un de ces droits fondamentaux.

L'ADAPEI 41 se doit de reconnaître et accompagner le droit à une vie affective, relationnelle et sexuelle.



AMBITION 2

Investir le milieu ordinaire selon les possibilités de chacun

Encore trop de personnes handicapées intellectuelles vivent en marge de la société avec leur famille.

NOTRE AMBITION :

transformer le modèle d'accompagnement pour investir la vie ordinaire, développer des alliances nouvelles hors le secteur spécialisé et hors le secteur sanitaire avec des acteurs du territoire de vie.

Orientation 1

● Co-construire des solutions d'accompagnement inclusives adaptées à chacun

L'ADAPEI 41 s'engage à réinventer l'offre d'accompagnement pour permettre à chaque personne de grandir, s'épanouir et bien vieillir dans un environnement qui autorise des choix de vie.

Il s'agit également d'accompagner les personnes afin qu'elles puissent vivre au milieu de la société, avec les mêmes possibilités, adaptées à leur singularité.

Orientation 2

● Créer des solutions d'accompagnement avec l'ensemble des acteurs de la société civile

L'ADAPEI 41 mobilise et anime, dans le Loir-et-Cher, des partenariats inclusifs durables avec tous les acteurs locaux de la société : pouvoirs publics, acteurs publics et privés...

L'ADAPEI 41 construit ces nouvelles solutions d'accompagnement en s'appuyant sur la richesse et la diversité de son expertise qui repose sur les personnes handicapées intellectuelles, les familles, les professionnels du secteur médico-social. Elle y associe les nouveaux partenaires, auxquels l'association fait découvrir la singularité et les potentialités des personnes que nous accompagnons.

Orientation 3

● Développer l'accès aux soins, à l'école et accueils périscolaires, au travail, aux loisirs, aux clubs sportifs et à la culture...

Chaque personne handicapée a le droit de bénéficier d'un accompagnement lui permettant de conduire sa vie sous tous ses aspects.

L'ADAPEI 41 agit pour permettre aux personnes accompagnées dans le Loir-et-Cher d'avoir un accès de proximité aux soins, à l'école et accueils périscolaires, au travail, aux loisirs, aux clubs sportifs et à la culture :

- ▶ Bénéficier d'un enseignement adapté et ambitieux ;
- ▶ Permettre d'exercer une activité professionnelle pour participer à la vie économique ;
- ▶ Accéder à la prévention en matière de santé et à des soins curatifs dans les mêmes délais et conditions de qualité que les autres ;
- ▶ Accéder aux sports, aux loisirs, à la culture sans être trop systématiquement isolées des autres par des dispositifs spécialisés ;
- ▶ Bénéficier plus largement d'une parfaite accessibilité des services publics.

Cet objectif implique de diffuser une partie des dispositifs d'accompagnement médico-sociaux dans les lieux de vie « ordinaire », d'apprentissage, de soins, de travail.

Orientation 6

● Faire entrer le monde ordinaire dans les établissements lorsque la sortie n'est pas possible

Dans certains cas, la nature du handicap ou des soins nécessaires implique des mesures de précaution importantes qui ne permettent pas aisément à la personne accompagnée de vivre ou sortir régulièrement d'un établissement spécialisé.

Dans ces situations particulières, l'ADAPEI 41 souhaite alors que des activités amenant la vie et la ville dans l'établissement puissent être expérimentés : activités festives, culturelles, de loisirs, sportives...

Orientation 4

● Garantir et accompagner la continuité des parcours (école, accueil périscolaire, travail, habitat...)

Beaucoup de personnes handicapées intellectuelles n'ont pas accès à l'école, au travail, aux soins, à un lieu de vie et à l'accompagnement dont elles ont besoin. Ces situations ont des effets dramatiques : régression et mise en danger des personnes, isolement et épuisement des familles, abandon de l'activité professionnelle des aidants, perte de la vie sociale...

L'ADAPEI 41 souhaite renforcer son intervention pour sécuriser les parcours des personnes, éviter les ruptures et garantir l'accès au droit à l'accompagnement.

Orientation 5

● Demander et favoriser la désignation « d'ambassadeurs de l'inclusion » chargés de développer des services inclusifs dans les collectivités locales et auprès des principaux acteurs de la société civile

L'ADAPEI 41 s'engage à aller à la rencontre des acteurs de la société civile pour les convaincre de désigner dans leur structure des ambassadeurs de l'inclusion.

Ces ambassadeurs seront chargés d'expliquer, guider en interne, dans leur propre structure et ainsi nous aider à rendre possible l'accès aux services de droit commun (école, loisirs, culture, soins, habitat...).

La vie est belle
pour ceux qui
savent vivre

AMBITION 3

Parents militants, acteurs d'une société solidaire et inclusive

Le modèle d'association parentale militante constitue un puissant levier de transformation de la société. Nous, parents, amis et professionnels à nos côtés, puisons, dans l'expérience douloureuse de l'exclusion, la force de mobiliser les acteurs du territoire vers l'inclusion.

NOTRE AMBITION :

S'inscrire dans notre histoire d'entrepreneurs pionniers et militants et être un levier vers une société solidaire et inclusive.

Orientation 1 :

Être visible, pour être compris et reconnu

L'ADAPEI 41 joue un rôle majeur dans le département pour porter la voix des besoins et attentes des personnes handicapées intellectuelles et proposer des solutions d'accompagnement riches et diversifiées.

Cette politique doit être accompagnée d'une stratégie de développement des marques « Adapei » / « Unapei » pour une meilleure visibilité garantissant un impact fort de nos ambitions.

Orientation 2 :

Investir les instances de représentation y compris celles des milieux ordinaires

Faire un pas, un pont vers l'inclusion, c'est tendre la main aux acteurs qui n'ont parfois pas conscience de nos besoins et de nos attentes, dans un état d'esprit ouvert, positif et constructif.

Il est donc primordial d'être présent dans les lieux de décision qui sont susceptibles d'accélérer la transition inclusive en ce qui concerne l'accès aux soins, aux droits et à la vie sociale, au logement, au travail...

Premier lieu symbolique de la vie collective, de la fraternité, de cohésion sociale et de l'égalité, la commune doit devenir un partenaire privilégié pour construire les bases de l'inclusion et accéder par effet cascade à d'autres acteurs.

Orientation 3 :

Proposer des partenariats avec les acteurs locaux pour l'inclusion des personnes handicapées (par convention)

Agir concrètement dans une logique de réciprocité passera pas la mise en place de partenariats locaux qui favorisent un enrichissement pour chaque partie (secteur ordinaire avec secteur spécialisé).

Cette démarche passe par :

- ▶ Le décloisonnement des parcours et activités proposés aux personnes handicapées intellectuelles en offrant aux acteurs du milieu ordinaire la possibilité d'être accompagnés et enrichis de l'expertise des professionnels du secteur médico-social
- ▶ L'intervention des professionnels du secteur médico-social dans le milieu ordinaire

L'ADAPEI 41 s'engage à développer ainsi des partenariats avec les communes (pour rendre accessibles les différents services offerts), avec les clubs sportifs, les centres de loisirs, maisons de quartier, acteurs de santé, écoles, secteurs professionnels...

Orientation 4 :

Développer les nouvelles réponses pour les services actuels et les besoins non couverts

Les connaissances scientifiques progressent et nous amènent sans cesse à découvrir de nouvelles possibilités d'accompagnement.

La société bouge, évolue. Les besoins et les attentes des personnes handicapées intellectuelles aussi.

Il est de notre responsabilité de proposer de nouvelles façons d'accompagner et de faire émerger les extraordinaires capacités des personnes handicapées intellectuelles.

Il est également tout aussi indispensable d'intégrer les besoins et aspirations des familles à vivre une vie ordinaire en créant de nouveaux dispositifs servant cet objectif.

Nous nous engageons à mettre en pratique notre capacité d'évolution, de créativité et de résilience pour servir les intérêts des personnes accompagnées en veillant à placer leurs choix au cœur de nos transformations.

Orientation 5 :

Favoriser le répit et l'entraide

L'absence de solution d'accompagnement pour tous conduit à des situations inacceptables d'isolement social, de pauvreté et d'épuisement des familles.

L'association mène des actions prioritaires et urgentes pour garantir un soulagement rapide des familles concernées.

Cet objectif implique la mise en place de solution de répit à domicile pour favoriser la vie familiale, de répit par séjour de rupture en établissement spécialisé et la mise en relation des réseaux locaux solidaires d'entraide.

C'est aussi démultiplier l'offre de service et jouer la complémentarité des services entre acteurs d'un même bassin de vie.

Orientation 6 :

Permettre une vie sociale aux familles

Élever et voir grandir un enfant handicapé intellectuel signifie encore trop souvent pour les parents une vie sacrifiée pour l'accompagner en abandonnant sa vie professionnelle et ses activités sociales.

L'ADAPEI 41 souhaite transformer le modèle d'accompagnement afin de développer des offres de service rendant la possibilité aux familles de travailler, de vivre une vie sociale épanouissante et de pouvoir accéder à des temps de vacances dans des conditions satisfaisantes.

Orientation 7 :

Soutenir les personnes et familles sans solution

Le nombre précis de personnes handicapées intellectuelles et familles sans solution d'accompagnement dans le Loir et Cher n'est pas connu. Pour autant, nombre de familles sont rencontrées dans le réseau associatif ou repérées par les services sociaux.

L'ADAPEI 41 souhaite apporter un soutien immédiat à ces personnes et ces familles :

- ▶ En les aidant à faire valoir leur droit à un accompagnement adapté et durable.
- ▶ En les mettant en relation avec les associations et acteurs locaux susceptibles de répondre le mieux à leurs difficultés.



AMBITION 4

Professionnels, créateurs de solidarité

L'ADAPEI 41 soutient les professionnels qui sont au service au quotidien des personnes handicapées intellectuelles, en reconnaissant leurs expertise et compétence.

NOTRE AMBITION :

Accompagner les initiatives créatrices des nouveaux modes d'accompagnement et les acteurs opérationnels d'accompagnement solidaire et inclusif.

Orientation 1

● Transformer l'offre d'accompagnement en s'appuyant sur les compétences des professionnels

L'ADAPEI 41 s'appuie, dans le cadre d'une démarche multi-partenariale, sur l'expertise de ses professionnels pour développer les nouvelles réponses associatives. Le principe de travailler les projets en commission mixte dans le cadre de la démarche participative de triple expertise sera ainsi poursuivie et renforcée.

Les ambitions, valeurs et attentes associatives sont mises en avant lors des recrutements et dans le parcours de carrière des salariés.

La communication interne vis-à-vis des salariés est repensée pour garantir la connaissance du projet associatif et identifier les initiatives et propositions réalisées en cohérence.

Orientation 2

● Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles

Une stratégie d'accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles, incluant la formation continue, est mise en place.

Si nécessaire, l'organisation est adaptée pour permettre aux salariés de développer les synergies nécessaires à l'évolution de leurs pratiques professionnelles.

Orientation 3

● Développer les coopérations et les mutualisations hors institutions

L'évolution des pratiques professionnelles conduit les salariés à intégrer dans leur quotidien de travail :

- ▶ les interventions et l'accompagnement hors les murs dans le cadre de conventionnements ;
- ▶ le partage de compétence auprès de structures du secteur « ordinaire » ;
- ▶ la découverte et l'assimilation de nouveaux univers de travail du secteur « ordinaire ».

Orientation 4

● Favoriser la créativité et soutenir les professionnels dans cette démarche

La démarche de transition inclusive favorise l'initiative en valorisant l'ensemble des salariés qui, au quotidien, proposent des bonnes pratiques, expérimentent et façonnent l'accompagnement de demain.

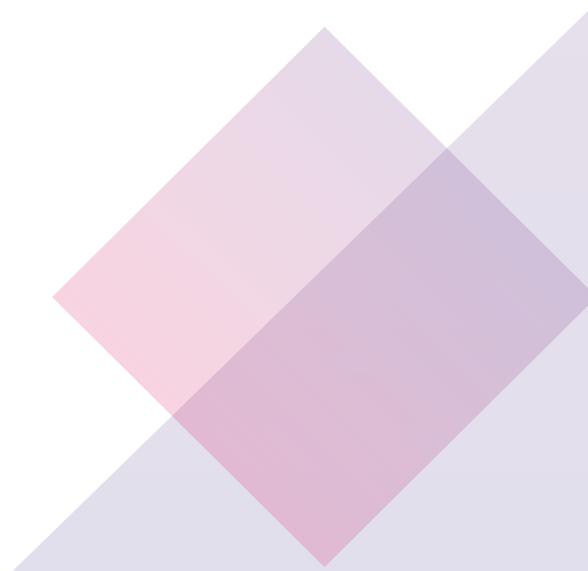
Elle encourage à oser essayer de nouvelles pratiques et tient compte, en corollaire, du droit à l'erreur.

Orientation 5

● Promouvoir la mobilité et le parcours professionnel des salariés

Les professionnels ont droit comme les personnes accompagnées à la possibilité de bénéficier d'un parcours professionnel au sein de l'association et à être accompagnés dans leur mobilité professionnelle.

Développer la culture de la mobilité, être attentif aux situations d'épuisement, soutenir nos salariés dans leur projet professionnel sont autant d'actions qui contribuent à la qualité de vie au travail et à la qualité du service rendu.



Orientation 6

● Poursuivre la démarche qualité des services

Assurer la qualité de nos services, c'est :

- ▶ Veiller à la bienveillance des personnes accompagnées.
- ▶ Engager une démarche sur l'éthique de l'accompagnement.
- ▶ Intégrer les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- ▶ Assurer la bonne gestion des moyens qui nous sont donnés.

AMBITION 5

Saisir les opportunités, expérimenter de nouvelles solutions

A la croisée des chemins, le secteur médico-social a devant lui une opportunité unique de proposer les nouveaux modèles aux autorités publiques.

NOTRE AMBITION :

être force de proposition pour construire un modèle inclusif respectueux des personnes et de nos valeurs.

Orientation 1

● Prendre le risque de mettre en place des solutions nouvelles pour l'épanouissement de la personne

Prendre le risque d'innover, de tester, de réajuster et de se tromper, telle est l'invitation de l'association aux personnes accompagnées, aux familles et aux salariés. L'association s'engage :

- ▶ à soutenir et encourager ces pratiques ;
- ▶ à utiliser les possibilités d'expérimentation offertes par la loi ;
- ▶ à militer pour assouplir et faire évoluer les cadres administratifs et législatifs qui limiteraient le champ des possibles.

Orientation 2

● Être pro-actif pour le lancement de la démarche « territoires 100% inclusifs »

La norme est la diversité. Chaque personne a donc le droit d'être accompagnée dans sa singularité.

L'ADAPEI 41 s'engage à être actrice des démarches inclusives sur son territoire d'action dans l'objectif de contribuer à définir ce qu'est l'inclusion et comment, nous, entrepreneurs militants et professionnels du médico-social, pouvons accompagner les personnes handicapées intellectuelles dans leur parcours de vie.

L'association sera attentive à ce que l'inclusion soit à tout instant compatible avec le bien être des personnes accompagnées.

Orientation 3

● Prendre en compte les besoins et attentes à tous les âges de la vie

Le virage inclusif doit être respectueux de toutes les formes de handicap (trisomie, autisme, polyhandicap, déficience intellectuelle...), de tous les niveaux d'autonomie et de dépendance, et des besoins de la jeune enfance jusqu'au 3^e âge.

L'ADAPEI 41 veille ainsi à ce que les expérimentations et innovations soient au service de toutes et tous, et à ne laisser personne sur le bord du chemin.

MERCI

d'être

#avec nous





T : 02 54 78 30 43

@ : secretariat@adapei41.com

W : adapei41.com

A : 28, rue des Gâts de Coeur
41350 VINEUIL

